

Morges, le 16 avril 2019

**ARASMAC**

AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**Aux Municipalités des  
37 Communes de la région  
Morges-Aubonne-Cossonay  
Membres du réseau AJEMA**

Mesdames, Messieurs les syndics,  
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes du réseau AJEMA sont convoqués en séance extraordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 9 mai 2019 à 19h00,**

**à Aubonne, Aula du Château, salle du conseil.**

**Ordre du jour :**

1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Préavis N° 1/05.2019 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA
  - Garderie Cupidon à Montherod, 10 places préscolaires pour janvier 2020,
  - UAPE La Parent'Aise à Echandens, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
  - UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
  - UAPE Le Cerf-Volant à St-Prex, 12 places parascolaires pour août 2019,
4. Préavis N° 2/05.2019 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA
  - UAPE Marais'Cré à Gimel, 36 places parascolaires pour août 2019.
5. Communication du Bureau,
6. Communications du Comité de direction ARASMAC,
7. Divers et propositions.

Les préavis qui seront traités lors de cette séance ont été transmis par courriel à toutes les communes membres du réseau AJEMA le 13 mars.

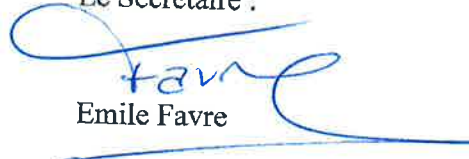
En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

**Au nom du Conseil intercommunal**

Le Président :

  
Laurent Guignard

Le Secrétaire :

  
Emile Favre